

Natation collégiale mixte

Conférence Sud-Ouest

Règlements de ligue 2021-2022

(Officiel)

mise à jour le : 12 novembre, 2021

ARTICLE 1 **RÈGLEMENTS DE COMPÉTITION**

- 1.1 Les règlements de compétition en vigueur seront ceux de la Fédération de Natation du Québec (c'est-à-dire les règlements de SWIMMING NATATION CANADA), édition la plus récente sauf pour les articles suivants.
- 1.2 Toutes les compétitions se dérouleront dans un bassin de vingt-cinq (25) mètres.
- 1.3 Toute réclamation devra être présentée selon les étapes suivantes (selon GR 9.2.2) :
 - 1.3.1 L'entraîneur devra déposer, au juge-arbitre, les réclamations sur le **Formulaire de réclamation** au plus tard trente (30) minutes après la fin de l'épreuve en cause. Le juge-arbitre peut accepter ou refuser une réclamation.
 - 1.3.2 S'il y a appel de cette décision, le juge-arbitre avisera le responsable de la compétition. Ce dernier présidera un jury d'appel formé de trois (3) officiels non impliqués dans le cas soumis. Ce jury rendra une décision finale et sans appel.
 - 1.3.3 Le responsable de la compétition rédigera le rapport sur la décision rendue.
- 1.4 Après la période d'échauffement des nageurs, il y aura une réunion des entraîneurs avec le juge-arbitre et le responsable de la compétition.
- 1.5 Le début des compétitions devra s'effectuer au plus tard à 20 h (vendredi) ou 18 h (week-end).
- 1.6 Le casque de bain est obligatoire et doit être identifié au collègue. Tout nageur ne portant pas le casque de bain officiel de son collègue sera disqualifié.
- 1.7 Dans le cas où un nageur déclare forfait pour une nage individuelle où il est inscrit, il pourra quand même participer à l'épreuve de relais à laquelle il était inscrit.

ARTICLE 2 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

- 2.1 Un collègue inscrit une équipe de vingt-quatre (24) athlètes (maximum) avec le nombre d'athlètes féminin et masculin de leur choix. Un collègue peut avoir plus d'une (1) équipe.
 - 2.1.1 Un athlète d'un même collègue pourra nager pour les différentes équipes de son collègue. Un athlète ne peut cependant nager que pour une (1) équipe de son collègue à chaque compétition.
 - 2.1.2 À la suite de l'inscription, un athlète ne peut être déplacé de l'équipe A à l'équipe B d'un collègue avant la compétition.
- 2.2 Aucun minimum de nageurs n'est requis pour les compétitions.
- 2.3 En saison régulière, lors des six (6) premières rencontres, chaque nageur peut participer à un maximum de deux (2) épreuves individuelles et à un (1) relais. Lors de la 7^e rencontre, chaque nageur peut participer à un maximum de trois (3) épreuves individuelles et à deux (2) relais.
 - 2.3.1 Tout concurrent qui participe à un plus grand nombre d'épreuves officielles que la limite permise sera disqualifié de toutes ses épreuves incluant les relais. Note : Le terme "**Disqualifié**" signifie ici : la perte des points et de la participation.
- 2.4 Pour chacune des épreuves individuelles, chaque équipe peut présenter un nombre illimité de concurrents.
- 2.5 Pour chacune des épreuves de relais, chaque équipe peut présenter un nombre illimité d'équipes de relais.
- 2.6 Chaque équipe doit fournir le temps d'entrée réalisé de chacun des concurrents pour chacune des épreuves individuelles.
 - 2.6.1 Un(e) nageur (euse) devra participer à l'épreuve à laquelle il (elle) est inscrit(e). En aucun temps il (elle) ne pourra reprendre cette épreuve.
- 2.7 Temps dans les relais
 - 2.7.1 Le temps réalisé par le premier nageur dans un relais peut être appliqué dans une autre épreuve pour classification individuelle (standards).
- 2.8 Les nageurs qui quittent l'équipe à la fin de la 1^{re} session devront être retirés des listes officielles. Les collègues ont jusqu'au 1^{er} mars pour aviser le RSEQ. Les noms retirés ne pourront plus être réintégrés pour la saison en cours.

ARTICLE 3 ÉPREUVES ET STANDARDS

3.1 L'ordre des épreuves et les standards sont les suivants :

Féminin			
No		Section A	Section B
1	200 Libre	02:30.00	02:45.00
3	50 Brasse	00:40.00	00:43.00
5	100 Dos	01:18.00	01:26.00
7	50 Libre	00:31.00	00:34.00
9	100 Papillon	01:15.00	01:27.00
11	200 relais Q.N	Aucun	Aucun
13	100 QNI	01:17.00	01:23.00
15	50 Dos	00:37.00	00:40.00
17	100 Libre	01:08.00	01:14.00
19	50 Papillon	00:34.00	00:37.00
21	100 Brasse	01:28.00	01:35.00
23	200 relais libre	Aucun	Aucun
Masculin			
No		Section A	Section B
2	200 Libre	02:15.00	2:30.00
4	50 Brasse	00:36.00	00:39.00
6	100 Dos	01:12.00	01:20.00
8	50 Libre	00:27.00	00:30.00
10	100 Papillon	01:10.00	01:22.00
12	200 relais Q.N	Aucun	Aucun
14	100 QNI	01:12.00	01:18.00
16	50 Dos	00:33.00	00:36.00
18	100 Libre	01:00.00	01:06.00
20	50 Papillon	00:30.00	00:33.00
22	100 Brasse	01:19.00	01:26.00
24	200 relais libre	Aucun	Aucun

ARTICLE 4 INSCRIPTIONS

4.1 Chaque collège devra transmettre par le site de SNC le fichier d'inscription de ses nageurs confectionné par le programme SPLASH. Le délai pour recevoir les inscriptions est le **mardi** précédant la compétition à **minuit***. **Aucun ajout ou modification aux inscriptions ne sera recevable après le mardi minuit.** Par contre, des forfaits dans les épreuves individuelles pourront être signalés par courriel avant le jeudi 16 h.

**À moins d'avis contraire*

Des modifications aux relais seulement pourront être effectuées si elles sont signifiées par l'entraîneur à son arrivée sur le site de compétition.

4.1.1 Des frais administratifs de 50 \$ dû au manquement à un règlement administratif seront appliqués dans le cas de document ne répondant pas aux exigences prescrites.

4.1.2 Les entraîneurs devront assister le responsable du secrétariat par la vérification des feuilles d'inscription et souligner toute omission.

4.1.3 Les entraîneurs devront s'assurer de fournir un temps d'entrée pour tous les athlètes et pour toutes les épreuves au moment de l'inscription.

4.2 Le responsable du secrétariat devra vérifier l'entrée des inscriptions comme le mentionne l'article 4.1.

4.3 Horaire de pré-compétition

4.3.1

Heure	Étape	Où/À qui
1 h avant	Vérification du programme de la compétition. (Au moment de l'arrivée des entraîneurs sur le site de la compétition, remise des forfaits de dernière minute auprès du responsable du secrétariat)	Tous les collèges + officiels
1 h heure avant	Début de l'échauffement	Piscine
10 minutes avant	Réunion des entraîneurs, officiels et responsables du secrétariat.	Local de réunion
Mi-compétition	Pause de vingt (20) minutes (compétition #7 (au besoin))	

4.3.2 En cas de retard

4.3.2.1 Si une équipe arrive en retard à la compétition pour des raisons valables, les retardataires des épreuves qui seront déjà nagées seront regroupés par épreuve et formeront la première vague de ces épreuves.

Pour éviter de perturber les inscriptions déjà faites, cette vague sera nommée et inscrite Vague "Retard".

4.3.2.2 Le secrétariat acceptera les cartes de l'épreuve correspondante à l'épreuve à laquelle il sera rendu dans le déroulement de la rencontre.

4.3.2.3 Les articles 4.3.2.1 et 4.3.2.2 s'appliquent seulement dans le cas où une équipe complète est en retard et non pour des athlètes qui étaient en retard ou absents au moment du départ de leurs épreuves.

4.4 Le responsable de compétition devra compléter les feuilles de pointage officielles et les afficher dans un endroit visible pour tous au fur et à mesure que la compétition progresse. Le responsable de compétition complètera les feuilles de pointage qu'il signera après la compilation finale des points.

4.5 Résultats de la compétition (Adopté en 05-19)

Durant la compétition (Live Results):

- les résultats seront disponibles sur notre site internet : <http://rseq.ca/sports/natation/collegial/sud-ouest/resultats/> et sur l'application SPLASHME.

Après avoir été révisé les résultats seront affichés sur le site des résultats de natation Canada.

- les résultats de la compétition seront également sur le site web (www.rseq.ca), le lundi suivant la compétition.

ARTICLE 5 ÉCHAUFFEMENT

5.1 Bassin de six (6) couloirs ou moins :

L'horaire d'échauffement est mentionné à l'article 4.3.1.

5.2 Plongeon lors de l'échauffement :

Application des procédures de sécurité pour l'échauffement en compétition de Natation Canada en ce qui concerne la période d'échauffement. À l'exception de la sanction (prévue par les procédures de sécurité pour l'échauffement en compétition de Natation Canada), tout contrevenant se verra disqualifié de la première épreuve à laquelle il est inscrit.

ARTICLE 6 POINTAGE DES ÉPREUVES

6.1 Pointage des épreuves

Rang	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
<i>Épreuves ind.</i>	30	24	20	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
<i>Relais</i>	30	24	20	18	16	14	12	10	8	6											

6.1.1 Attribution des points en cas d'égalité (Adopté en 05-19)

Dans le cas d'une égalité, les points pour chaque place impliquée dans l'égalité seront additionnés et divisés également parmi les concurrents ou les équipes touchés par l'égalité. *Article CGR 9.7.1 Pointage et récompense – Canada – Consulter la trousse d'information de la rencontre.*

6.1.2 Il n'y a pas de maximum de nageurs (euses) par équipe qui pointeront à chaque épreuve.

ARTICLE 7 SAISON RÉGULIÈRE (05-21)

Collèges participants (10): Abitibi-Témiscamingue, Bois-de-Boulogne, John Abbott, Joliette, Maisonneuve, Marie-Victorin, Outaouais, Saint-Jérôme, Saint-Laurent et Vieux Montréal.

7.1 La saison régulière comptera sept (7) rencontres. Toutes les équipes évolueront dans la même division. Les 6 premières rencontres offriront la moitié des épreuves au programme. La 7^e rencontre offrira l'intégralité des épreuves au programme.

7.2 Le classement cumulatif combiné se fera à partir du rang des équipes à chaque rencontre. Ce rang sera déterminé par les points féminins et masculins cumulés à cette rencontre. Ex : Le premier rang recevra un (1) point, le 2^e deux (2) points, la X^{ème} X points

7.2.1 Un collège qui ne se présente pas à une compétition sera déclaré forfait. Les sanctions prévues aux règlements du secteur collégial seront appliquées. De plus, l'équipe recevra un (1) point de plus de classement que l'équipe au dernier rang de cette compétition.

7.3 À la suite du classement cumulatif des sept (7) rencontres, on récompensera la première équipe en lui remettant une bannière de «champions saison régulière».

7.4 Bris d'égalité : En cas d'égalité au classement cumulatif, on départagera les équipes selon le nombre de fois qu'elles auront terminé au 1^{er} rang; si l'égalité persiste, on comptera le nombre de fois qu'elles auront terminé au 2^e rang. Et ainsi de suite.

Si l'égalité persiste toujours, on utilisera le total des points par épreuve sur l'ensemble de la saison régulière comme critère supplémentaire afin de briser l'égalité.

7.5 Lors des compétitions de saison, douze (12) épreuves seront au programme selon les programmes suivants :

Programme A	200 libre	Programme B	100 q.n.i.
	50 brasse		50 dos
	100 dos		100 libre
	50 libre		50 papillon
	100 papillon		100 brasse
	200 relais q.n.		200 relais libre

7.6 Calendrier

Voir page web :

<http://www.rseq.ca/sports/natation/collegial/sud-ouest/formulairesreglements/>

ARTICLE 8 CHAMPIONNAT PROVINCIAL

8.1 Admissibilité individuelle

8.1.1 Pour être admissible à participer au championnat provincial, un nageur doit avoir participé activement à au moins 50 % des rencontres de l'ensemble de la saison. Pour un nouvel arrivant en 2^e session, il devra nager dans au moins 66 % des rencontres de l'ensemble de la deuxième session.

8.1.2 Les nageurs (euses) qui ont réussi une (1) fois le standard dans une épreuve sont admissibles à cette épreuve.

Le document «Règlements spécifiques – Ligues de conférence D2 et championnats provinciaux» qui est disponible sur la page web de la ligue (www.rseq.ca) contient toute la réglementation concernant le championnat provincial.

ARTICLE 9 OFFICIELS

9.1 Les officiels majeurs

Toutes les rencontres sont arbitrées par des officiels reconnus par la Fédération de Natation du Québec. Le RSEQ se chargera de faire la demande à l'association des officiels majeurs pour les collèges qui en font la demande. Un minimum de deux (2) officiels niveau IV est recommandé.

9.2 Les officiels mineurs

Les officiels mineurs sont fournis par le collège organisateur.

9.3 Le personnel

Le collège organisateur devra fournir tout le personnel nécessaire au bon fonctionnement de la compétition.

9.4 Préparation et compilation des données

Un (1) contractuel sera engagé à titre de responsable du secrétariat pour les tâches suivantes :

Avant la compétition : cueillette des inscriptions et préparation du programme de la compétition.

Pendant la compétition : Entrée des données et des résultats, classement de la compétition et classement cumulatif.

Après la compétition : Transmission de tous les classements et résultats au RSEQ.

ARTICLE 10 DÉMONSTRATION PRÉ-COMPÉTITION

Aucune démonstration pré-compétition ne sera permise dans la piscine. L'équipe fautive se verra retirer sa participation de toutes ses équipes à une épreuve de relais.

ARTICLE 11 CLASSEMENT D'ÉTHIQUE SPORTIVE

Après la saison régulière, les collèges devront classer les équipes de la ligue en votant sur l'éthique sportive. L'équipe terminant au premier rang de ce classement recevra une bannière de champions.

ARTICLE 12 ÉTOILES

Les meilleurs athlètes (féminin et masculin) seront sélectionnés pour faire partie de la sélection d'étoiles.

ARTICLE 13 CRÉDIT D'ORGANISATION

Les crédits d'organisation suivants seront accordés aux collèges hôtes :

- 500 \$ pour une demi-compétition du vendredi soir
- 1 000 \$ pour une compétition complète

ARTICLE 14 GUIDE D'ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION

14.1 Les officiels majeurs (9)

- Un (1) juge-arbitre
- Un (1) starter
- Deux (2) juges en chef à l'arrivée
- Deux (2) chronomètres en chef
- Deux (2) contrôleurs de virage
- Un (1) responsable du secrétariat

14.2 Les officiels mineurs (fournis par le collège organisateur)

- Deux (2) chronomètres par couloir, trois si possible
- Deux (2) estafettes

14.3 Matériel requis autour de la piscine

- Deux tables (pour le commis de course et les juges à l'arrivée en chef)
- Deux chaises par couloir (pour chacun des chronomètres)

- Trois chaises (pour le commis de course et les juges à l'arrivée en chef)
- Une corde de faux-départ
- Un système de son pour le starter (portatif ou non, optionnel)
- Fanions de dos à 5 mètres des 2 extrémités de la piscine
- Une salle pour les officiels
- Formulaire de disqualification (responsable du secrétariat)
- Formulaire d'arrivée (responsable du secrétariat)
- Un fusil et des balles à blanc en quantité suffisante
- Des chronomètres
- Une planche à pince par chronométreur et pour le juge-arbitre et starter
- Cartes d'épreuves vierges (responsable du secrétariat)

14.4 Services complémentaires (pour les organisateurs et officiels)

- Eau seulement

Modification des règlements

Afin d'éviter de remettre en question chaque année des règlements, tout nouveau règlement est valide deux (2) ans sauf si plus du deux tiers des membres sont d'accord pour en discuter lors de la réunion du comité de ligue. L'année de l'instauration du nouveau règlement est indiquée vis-à-vis de l'article modifié ex :(adopté en 06-18)

Modification des règlements en cours de saison

Aucune proposition de modification sur le fonctionnement des ligues ne peut être apportée après le début de la saison